LE RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC

SECTEUR COLLÉGIAL
Juin 2026

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
LIGUES DE CONFÉRENCE DIVISION 2
CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DIVISION 2

BASKETBALL DIVISION 2

ARTICLE 1 RÈGLES DE JEU (modifié, juin 2026)

1.1 Les règles de jeu en vigueur sont celles de la Fédération Internationale de Basketball Amateur (F.I.B.A.), édition la plus récente et les règles de la fédération de basketball du Québec.

1.2 Nombre de joueurs et numéros d'uniforme (modifié, juin 2024)

Le nombre de joueur·euses en uniforme est restreint à 18 pour les parties de ligues, de séries éliminatoires et de championnats.

Un maximum de dix-huit (18) étudiant·es-athlètes peuvent être inscrit·es sur le formulaire d'engagement et donc être admissibles à jouer lors d'une saison sportive (parties de ligues, séries éliminatoires ou de championnats).

Il y a exception pour les étudiant·es-athlètes qui diplôment à la suite de la session d'automne. Ceux-ci pourront être remplacé·es sur le formulaire d'engagement.

ARTICLE 2 LES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DES PROGRAMMES SPORTIFS

2.1 Les rencontres

Toutes les rencontres féminines et masculines seront de quatre (4) périodes de dix (10) minutes avec une pause de dix (10) minutes à la mi-temps et de vingt (20) minutes pour l'échauffement. Il y aura un intervalle de deux (2) minutes entre la première et la seconde période, entre la troisième et la quatrième période, et avant chaque prolongation.

2.1.1 Un retard

2.1.1.1 L'heure de la rencontre (calendrier officiel) est à respecter. Dans le cas de retard, l'arbitre accordera un sursis de quinze (15) minutes après quoi l'équipe fautive perdra la partie.

2.1.1.2 L'équipe fautive est celle ne pouvant présenter cinq (5) joueurs sur le terrain dans les délais prévus, et qui n'a pas pris les moyens d'avertir de son retard.

2.1.1.3 Lorsqu'on aura été prévenu de l'arrivée tardive d'une équipe, les arbitres attendront sur les lieux. Dès l'arrivée de cette équipe, une période de vingt (20) minutes sera allouée avant le début de la partie.

2.2 Programme double

2.2.1 La deuxième partie débute normalement à l'heure fixée.

2.2.2 Les équipes qui jouent lors de la deuxième rencontre ont droit à quinze (15) minutes d'échauffement.

2.3 Les officiels

Toutes les rencontres sont arbitrées par des officiels reconnus par le RSEQ.

2.4 Le personnel (modifié, juin 2024)

Un maximum de six (6) accompagnateurs peut être présent au banc de l'équipe. Un joueur blessé non pressenti à jouer est considéré comme un accompagnateur (réf. F.I.B.A.-Interprétation des règles, 7-3, 2022)

2.5 Les suspensions

Tout participant (étudiant·es-athlètes, entraîneur ou autre personne) expulsé d'une rencontre régulière, hors-concours ou éliminatoire sera suspendu automatiquement pour la partie suivante de son équipe et lorsque nécessaire son cas sera soumis au commissaire. La sanction s'applique pour les trois (3) situations suivantes :

1. Faute disqualifiante (comportement antisportif flagrant de tout participant).
2. Le cumul de 2 fautes techniques directes d'un entraîneur ou d'un athlète lors d'une même partie.
3. Le cumul de 3 fautes techniques d'une équipe (entraîneur, adjoint, remplaçant ou accompagnateur de l'entraîneur) lors d'une même partie.

Le cumul de deux (2) fautes antisportives ou du cumul d'une (1) faute antisportive et une (1) faute technique n'entraîne pas de suspension automatique.

ARTICLE 3 ACCÈS AUX CHAMPIONNATS

3.1 Nombre d'équipes ayant accès au provincial et leur provenance:

3.1.1 Section féminine :

Conférence Sud-Ouest : 4 équipes
Conférence Nord-Est : 4 équipes

3.1.2 Section masculine :

Conférence Sud-Ouest : 4 équipes
Conférence Nord-Est : 4 équipes

3.2 Formule de la qualification féminine et masculine :

Conférence Sud-Ouest
Les équipes seront sélectionnées dans le processus des éliminatoires de la ligue.

Conférence Nord-Est
Quatre (4) équipes seront identifiées à la suite du championnat de conférence pour participer au championnat provincial.

3.3 Région hôtesse du championnat de conférence Nord-Est

L'endroit et la date du championnat de conférence Nord-Est seront déterminés par les ligues participantes.

Les frais d'organisation seront défrayés par l'ensemble des collèges inscrits dans la discipline de la conférence.

ARTICLE 4 INSCRIPTION DE LA DÉLÉGATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

4.1 Le RSEQ en collaboration avec le comité organisateur rend disponibles sur internet les formulaires d'inscription des athlètes au moins trente (30) jours avant la date de l'événement.

4.2 Le comité organisateur et le RSEQ reçoivent les formulaires d'inscription par courriel des coordonnateurs des conférences.

Cégep ----» Coordonnateur ----» Comité organisateur et RSEQ.

4.3 La vérification de l'admissibilité se fera par les coordonnateurs des conférences en respect de la réglementation administrative.

4.4 Un joueur non inscrit sur le formulaire officiel n'est pas admissible à jouer la première partie. Il sera intégré sur la liste des joueurs admissibles après que le collège concerné en aura fait la vérification pour la soumettre au commissaire.

4.5 Les formulaires d'inscription doivent parvenir au comité organisateur et au RSEQ au plus tard le lundi précédent l'événement.

ARTICLE 5 FORMULE DU CHAMPIONNAT (modifié, juin 2025)

5.1 Les championnats sont échelonnés sur trois (3) jours. L'horaire des premiers « blocs » du championnat seront déterminés en fonction de l'équipe la mieux semée de la conférence identifiée :

	25-26	26-27	27-28	28-29	29-30	30-31	31-32	32-33	33-34
NE		X		X		X		X	
SO	X		X		X		X		X

5.2 Le championnat se déroule selon la formule suivante :
(voir tableau la page suivante)

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX COLLÉGIAUX
Conférence identifiée : SUD-OUEST

Formule de championnat provincial de basketball (Double élimination, sauf la finale)
Provenance des équipes : 4 par conférence
12 parties par catégorie-sexe

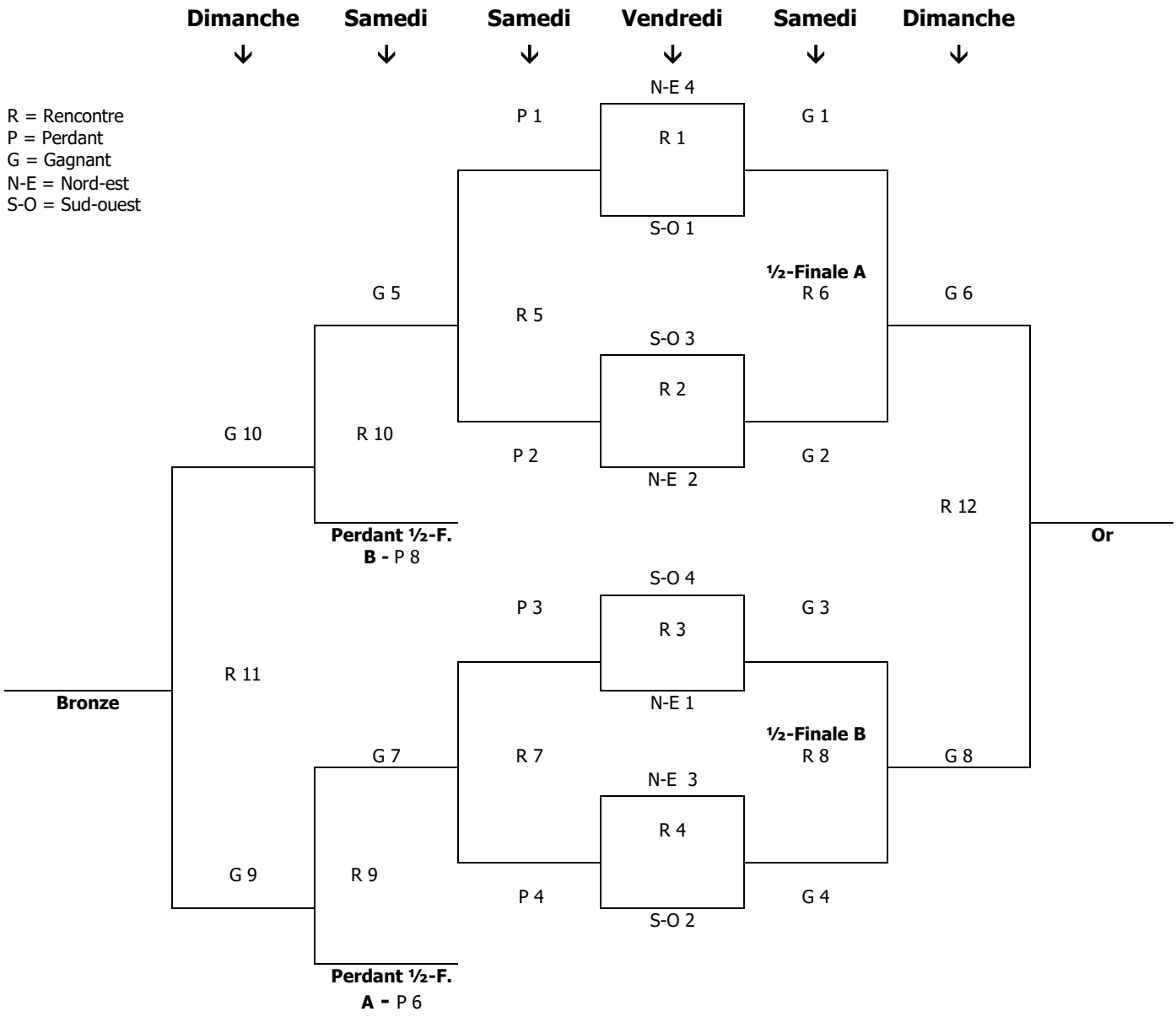

Note # 1 : L'équipe la mieux semée est l'équipe receveuse (maillot pâle) en cas d'égalité l'équipe provenant de la conférence sud-ouest sera l'équipe receveuse.

Note # 2 : Les parties du vendredi du même sexe peuvent être jouées simultanément sur deux plateaux, l'horaire des rencontres sera 19h00 et 21h00. L'équipe hôte du championnat peut déterminer l'heure de sa première partie (bloc du vendredi). (modifié, juin 2022) L'horaire des finales (bronze et or) peut être modifié par le comité organisateur. L'horaire sera présenté par le comité organisateur des championnats provinciaux.

RSEQ BASKETBALL
SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX COLLÉGIAUX
Conférence identifiée : NORD-EST

Formule de championnat provincial de basketball (Double élimination, sauf la finale)
Provenance des équipes : 4 par conférence
12 parties par catégorie-sexe

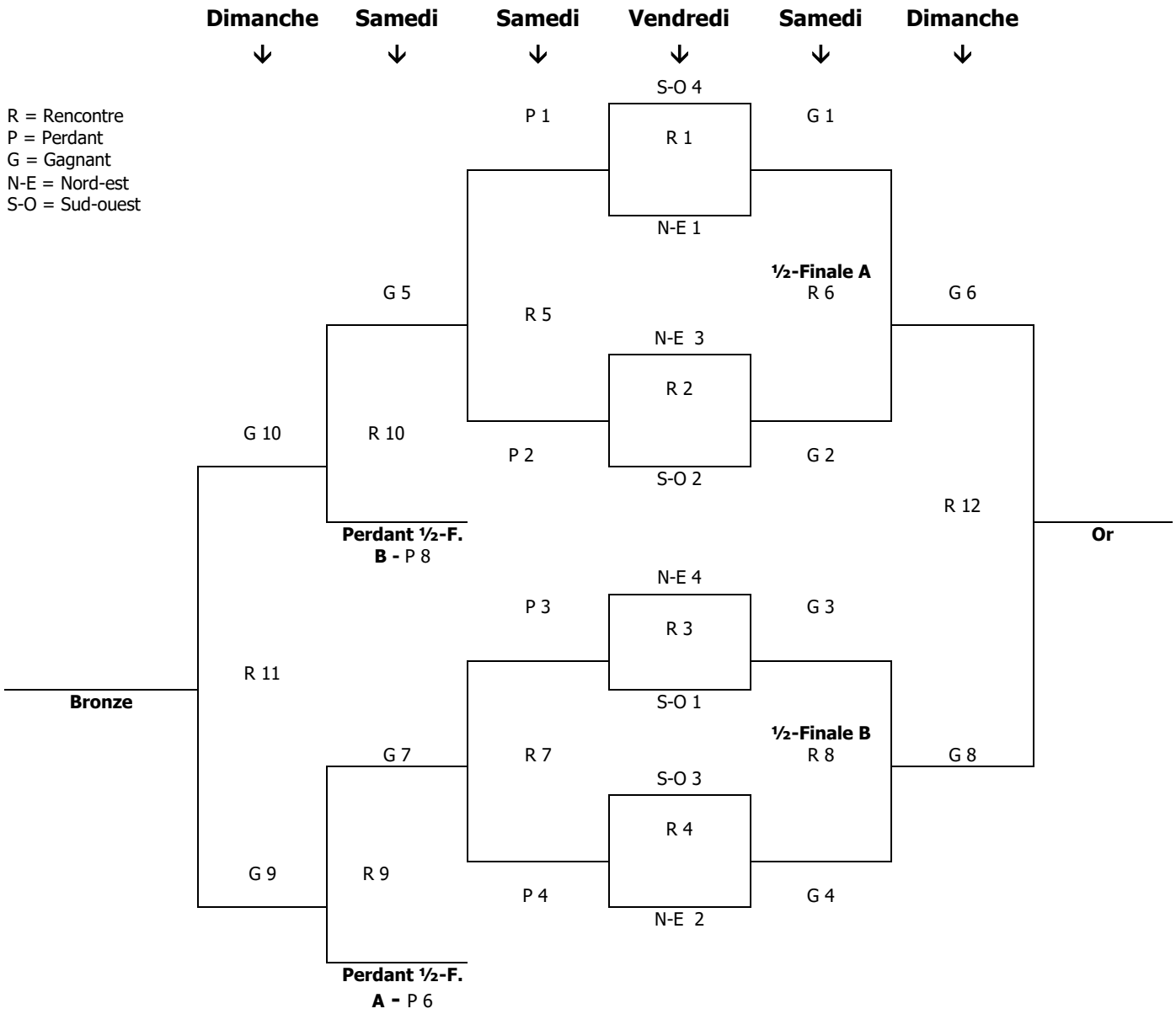

Note # 1 : L'équipe la mieux semée est l'équipe receveuse (maillot pâle) en cas d'égalité l'équipe provenant de la conférence nord-est sera l'équipe receveuse.

Note # 2 : Les parties du vendredi du même sexe peuvent être jouées simultanément sur deux plateaux, l'horaire des rencontres sera 19h00 et 21h00. L'équipe hôte du championnat peut déterminer l'heure de sa première partie (bloc du vendredi). (modifié, juin 2022) L'horaire des finales (bronze et or) peut être modifié par le comité organisateur. L'horaire sera présenté par le comité organisateur des championnats provinciaux.

ARTICLE 6 MÉRITE SPORTIF

Bannière aux équipes championnes féminines et masculines.

Médailles aux membres des équipes féminines et masculines selon la formule suivante:

- Champions : médailles d'or (maximum 20)
- Finalistes: médailles d'argent (maximum 20)
- Troisièmes: médailles de bronze (maximum 20)

Un athlète par excellence sera identifié en féminin et en masculin par le comité organisateur.

NOTE: D'autres mérites sportifs peuvent être attribués selon les ententes avec les commanditaires et sur recommandation du comité organisateur. Exemple: Équipe d'étoiles.

AL/DL/MJ/SB
Juin 2026